

Séance du conseil municipal du 11 décembre 2014

Présents : Fabrice CHOLLET, maire, Anne-Marie OSWALD, Bernadette DESABRES, Nadine DELANNE-LETOURNEUR adjointes, Jean-François LOURY, Jean-Jacques DUTEIL, adjoints, Florence RUI, Chantal JOUANIN, Nathalie CLORATE, Laurence PAJON conseillères municipales, Didier JOUHANNEAU, Bernard CAPO, Narcisse SALMON, Claude GEORGES conseillers municipaux.

Absents excusés : François-Régis THINAT (pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL), Bernard CAULIER (pouvoir à Didier JOUHANNEAU), Bérangère GUIF, Thomas CLAVIER (pouvoir à Chantal JOUANIN).

Secrétaire de séance : Jean-Jacques DUTEIL

M. le maire ouvre la séance à 19H13 et aucune remarque n'est formulée sur le procès verbal de la séance du 14 octobre.

1. décision modificative n°2/2014

Mme DELANNE-LETOURNEUR explique que toutes les subventions ont été accordées, qu'il est en conséquence possible d'étendre le programme de voirie et pour cela, de modifier les crédits ouverts sur ce chapitre. Elle propose le vote de la décision modificative (n° 2/2014) exposée ci-dessous pour permettre les travaux suivants :

- La chaussée de la route de la Vallée (30 000 €)
- L'impasse de la Vallée : bordures et chaussée (36 000 €)
- L'amélioration du parking de la salle Ste Jeanne (20 000 €)

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
<input type="checkbox"/> (023) Virement à la section d'investissement : + 59 600 €	<input type="checkbox"/> (6419) Remboursements sur salaires : + 9 000 €
<input type="checkbox"/> (6411) Personnel titulaire : - 25 000 €	<input type="checkbox"/> (74121) Dotation de Solidarité Rurale + 20600 €
	<input type="checkbox"/> (7478) Subvention TAP : + 5 000 €
<hr/>	<hr/>
Total : + 34 600 €	Total : + 34 600 €

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
<input type="checkbox"/> (21318) Camping : - 3 600 €	
<input type="checkbox"/> (2031) Etang : + 3 600 €	
<input type="checkbox"/> (21312) Ecole maternelle : + 350 €	
<input type="checkbox"/> (21312) Ecole élémentaire : - 350 €	
(2128) Parc des Revives : - 8 000 €	
(2315) Parc des Revives : + 8 000 €	
(2183) Bibliothèque : - 400 €	
(2188) Bibliothèque : + 400 €	
(2111) Roches/Rochons : -6 000 €	
(2315) Roches/Rochons : +6 000€	
(21312) Ecole élémentaire :-500 €	
(2051) Ecole élémentaire :+ 500 €	
(2315) Voirie : + 58 000 €	<input type="checkbox"/> (1341) DETR (subvention voirie) : + 26 900 €
(2033) Voirie : + 500 €	
(2151) Voirie : + 21 300 €	<input type="checkbox"/> (021) Virement de la section de fonctionnement : + 59 600€
(21538) voirie : + 6 700 €	
<hr/>	<hr/>
Total : + 86 500 €	Total : + 86 500 €

M. DUTEIL explicite le contenu des travaux sur le parking de la salle Ste Jeanne : traçage de places, démolition des sanitaires et agrandissement de l'entrée. Il précise que l'enfouissement et la réfection des trottoirs concerne la portion allant de l'église à l'entrée de l'impasse de la Vallée. Il ajoute que la ligne électrique étant devenue dangereuse, elle devait être enfouie d'où une prestation gratuite pour la commune. Ainsi, il était intéressant, à cette occasion, d'enfouir les réseaux de l'impasse de la Vallée endommagée par les travaux sur le réseau d'eaux usées.

M. DUTEIL relate le problème du poteau que la commune devra conserver sur le trottoir route de la Vallée : au moment de faire le déplacement, la présence d'une canalisation d'eau a empêché l'installation de ce poteau à l'impasse des Peupliers.

Le conseil municipal vote la décision modificative DM2/2014 du budget principal à l'unanimité.

2. Convention de financement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Mme DESABRES explique que le fonds d'amorçage est versé par l'Etat à chaque commune et rappelle qu'en 2014, la CCTV a mis en place les TAP pour les enfants de plus de 6 ans soit un coût, pour elle, de 159 € par enfant. En compensation, la CCTV demande une participation financière à la commune à hauteur de 90 € par enfant, montant qui correspond à la subvention accordée par l'Etat (fonds d'amorçage). Elle ajoute que ce fonds devrait être pérennisé.

M. le maire explique que la commune bénéficiant de la « Dotation de Solidarité Rurale Cible » la participation de l'Etat est majorée de 50 à 90 € par élève. Il ajoute que comme toutes les charges sont assumées par la CCTV, il est normal que la subvention lui soit versée intégralement. Mme DESABRES rappelle que l'inscription au TAP s'effectue par trimestre. Mme RUI déplore que la priorité ne soit pas laissée aux élèves de CM2 qui effectuent leur dernière année à l'école élémentaire notamment pour l'activité escalade qui est très demandée. Mme DESABRES répond qu'elle peut transmettre cette suggestion à la CCTV.

Mme DESABRES ajoute que tous les soucis relevés en début d'année sont réglés : quand l'animateur arrive, les groupes sont constitués et le stockage des cartables organisé. M. le maire relaie une remarque émise sur le transport à pied vers le gymnase qui ne serait pas assez encadré. Mme DESABRES répond que l'encadrement réglementaire est respecté et que les enfants doivent se discipliner. Mme RUI fait remarquer que l'encadrement est sérieux. Elle ajoute qu'il faut s'attendre à un nouveau désordre d'1 ou 2 semaines en janvier à la reprise.

M. le maire ajoute que pour les moins de 6 ans, les agents se sont investis et que la durée de 30 minutes semble adaptée. M. DUTEIL souligne que cette activité a un coût et Mme DALLEE précise que ce coût est surtout imputable à la réorganisation de la semaine d'école.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la participation financière de la commune, à hauteur de 90 € par élève, pour l'organisation des TAP, par la CCTV, et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la CCTV pour le versement de cette participation financière.

3. Tarifs des chalets 2015

M. LOURY explique que les tarifs votés lors de la séance précédente ne conviennent pas à Loisirs Accueil qui doit appliquer un seul tarif par saison sans distinction entre l'hiver et l'été. Il présente une autre proposition correspondant aux dates arrêtées pour les saisons touristiques.

Haute saison (juillet/août)

Semaine : 255 € Week end : 102 € Mid week : 85 €

Moyenne Saison (fin mai-début juillet / fin août-début octobre)

Semaine : 210 € Week end : 102 € Mid week : 85 € Mois : 590 €

Basse saison (entre début octobre et fin mai en dehors des vacances scolaires)

Semaine : 190 € Week end : 122 € Mid week : 110 € Mois : 525 €

Vacances scolaires (en dehors des vacances d'été)

Semaine : 273 €

Week end : 122 €

Mid week : 110 €

M. le maire fait remarquer que le chauffage n'est pas proposé en haute saison mais que s'il fait froid en été, les locataires pourront toujours allumer les radiateurs. M. LOURY précise que les matelas, canapés et réfrigérateurs des chalets sont renouvelés cette année et des antennes TV installées. A l'unanimité, le conseil municipal adopte les tarifs exposés ci-dessus.

4. Compte rendu : délégation d'emprunt

Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle que le conseil a accordé délégation au maire qui a adressé, à chaque conseiller, l'analyse des offres bancaires pour avis avant d'attribuer l'emprunt. Il confirme que le choix se porte sur l'offre du Crédit Agricole qui propose les options suivantes :

- Phase de mobilisation de 12 mois (revolving)
- Frais de dossier de 400 € et pas d'autre commission
- Enveloppe de 400 000 € globale consolidable dans son ensemble et sans commission de non mobilisation pour ce qui n'est pas emprunté
- Taux proposé 2,46 % (sur 20 ans) jusqu'au 22/12/2014

Mme DALLEE ajoute que la convention est en cours de signature.

5. Ouverture d'un poste d'attaché contractuel pour accroissement temporaire d'activités

Mme OSWALD annonce que le départ en congé maternité de Mme DALLEE est prévu entre le 22 janvier et le 11 février 2015 et que le remplaçant, M. RICCI, arrivera le 5 janvier. Pour permettre une période de doublon, le conseil à l'unanimité crée un poste d'attaché contractuel à temps complet du 5 janvier 2015 au 11 février 2015.

6. Tarification du marché

M. LOURY explique qu'afin de réduire les coûts de personnel induits par l'encaissement des recettes du marché dominical, les commerçants acceptent de régler auprès du Trésor public, les droits de place. Il ajoute qu'ainsi, il ne serait plus nécessaire de dépêcher un régisseur sur le marché pour réaliser les encaissements. Il précise qu'un référent M. Laurent CLAVIER parmi les commerçants se chargerait d'ouvrir les toilettes et d'encaisser les rares recettes de commerçants non réguliers. M. LOURY dit que les commerçants sont satisfaits.

Mme OSWALD ajoute que cette nouvelle organisation va permettre la présence du garde champêtre le mercredi et de libérer ceux qui assurent l'encadrement du car actuellement. Elle fait remarquer qu'à l'année le nouveau régisseur n'encaissera pas plus de 50 €. M. LOURY rappelle les tarifs en cours et le conseil municipal à l'unanimité arrondit les tarifs de la façon suivante :

- | | |
|------------------------|-----------------|
| ➤ jusqu'à 5 m : 1,70 € | ➤ 10 m : 3,50€ |
| ➤ 6 m : 2,15 € | ➤ 11 m : 3,80 € |
| ➤ 7 m : 2,45 € | ➤ 12 m : 4,30 € |
| ➤ 8 m : 2,75 € | ➤ 16 m : 5,65 € |
| ➤ 9 m : 3,20 € | |

M. le maire explique que le calcul d'un forfait trimestriel est à l'étude.

7. Révision de la redevance d'API Restauration

Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle le fonctionnement du marché public de restauration scolaire qui permet à son titulaire de préparer, dans la cuisine communale, des repas aux administrations du canton pour une livraison en liaison froide. Elle précise que cette possibilité est ouverte en contrepartie du versement d'une redevance calculée au repas préparé et dont le montant est indexé sur l'indice utilisé pour réviser le prix des repas. Le conseil municipal à l'unanimité constate le

taux d'augmentation du prix des repas et du montant de la redevance de 1,543 % (indice de restauration scolaire) et vote en conséquence le montant de la redevance 2015 : 0,31 € par repas.

M. le maire explique qu'il va falloir investir dans du matériel réfrigérant coûteux selon les priorités qui seront définies par les utilisateurs.

8. Convention de fourrière animale

M. le maire rappelle que la commune a travaillé avec la SPA de Bourges qui ne permet pas de prise en charge le week end. Il ajoute que l'acquisition d'un lecteur de puces électroniques permet de résoudre certains cas avant de recourir à la fourrière. Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le maire à signer la convention de fourrière animale pour 2015 (cotisation de 0,40 € par habitant).

M. le maire rappelle que les animaux divaguant sur la voie publique relève de sa responsabilité et que sans convention, la commune devrait aménager un chenil. Il ajout que si un animal est trouvé sur la voie publique, il faut contacter l'élue de permanence.

9. Programme d'Equipements Publics de la ZAC de Quantilly

M. le maire dit qu'il faudrait un nom pour cette ZAC et une unité dans le fléchage des zones d'activités. Il explique que les études sur cet espace sont achevées et énonce les pièces constitutives du dossier de réalisation : le projet de Programme des Equipements Publics, le projet de programme global des constructions et les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement. Il ajoute qu'avant son approbation par le conseil communautaire, le Programme des Equipements Publics doit être soumis à l'avis du conseil municipal.

Il présente le projet de Programme des Equipements Publics de la Z.A.C. qui prévoit, la réalisation des ouvrages suivants :

- La voie primaire interne au Parc d'activités,
- Les cheminements et sentiers piétonniers et cyclables,
- Les espaces verts et aménagements qualitatifs,
- Le réseau d'assainissement des eaux usées (E.U.), dont une station d'épuration dédiée,
- Le réseau d'assainissement des eaux pluviales (E.P.),
- Les réseaux relatifs à l'adduction d'eau potable (A.E.P.) et à la défense incendie, (bassin prévu). Surpresseur du SIAEPAC est pour emmener eau sur ZAC.
- Le réseau assurant la desserte en électricité,
- Le réseau de télécommunications,
- L'éclairage public.

M. le maire s'étonne de la réalisation d'une station d'épuration alors que la station existante pourrait être utilisée mais reconnaît que ce nouvel équipement pourrait ouvrir des capacités d'accueil supplémentaires notamment pour l'implantation d'une usine spéciale. Il ajoute que la station de St Georges a une capacité de 2800 équivalents habitants mobilisée à 60% seulement bien qu'il convienne d'ajouter les 80 maisons de la Rose.

M. le maire informe l'assemblée que des projets d'installation sont en cours. Parmi eux, la Poste quittera la route de la Poste pour la ZAC : le permis de construire de leur nouveau centre de tri sera déposé le 17 décembre. M. le maire précise que la réalisation des équipements de la ZAC revient à la CCTV. Il rappelle le problème rencontré pour obtenir l'autorisation de défrichement du fait que le bois est classé comme remarquable car il a plus de 15 ans. M. le maire évoque la possibilité de reboiser un terrain qui deviendrait communal pour compenser en partie le défrichement. Les arbres, ainsi choisis et plantés par la commune pour constituer une barrière verte, seraient communaux mais acquis avec l'aide d'une subvention. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le Programme d'Equipements Publics de la ZAC de Quantilly.

10. Convention CAF (convention d'objectif et de financement)

M. le maire explique que la Caf du Cher renouvelle son conventionnement avec les collectivités suite à la réforme des rythmes scolaires. Elle propose une convention qui précise les aides apportées en fonction des activités réalisées dans le cadre de cette réforme. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de convention et autorise M. le maire à signer cette convention.

M. le maire annonce que la Caf du Cher a accordé une subvention de 162 000 € pour l'extension de la crèche qui doit permettre la création de 3 places. Mme OSWALD précise que la subvention définitive sera moindre car seulement 2 places seront créées grâce à une extension réalisée à l'arrière du bâtiment.

Questions diverses

- ✚ Remplacement de Mme Geneviève MALHERBE au sein de différentes instances ou groupes de travail :
 - Remplacement au sein du SIRDAB : M. LOURY
 - Commission communautaire Environnement : M. LOURY
 - Commission communautaire Culture : voir avec M. CAPO et M. CLAVIER qui doivent se répartir le siège titulaire et le siège suppléant
 - Lutte contre les Addictions : à l'étude

- ✚ Appel à volontaires de l'Espace Jeunes pour participer au tournoi de Babyfoot géant le 20 décembre.

- ✚ BrinS de CultureS : représentation de la « Sourde oreille » le 13 février, conférence le 20 février avec témoignages sur la surdité et parcours du silence le 21 février à St Palais. Ces événements seront complétés par la randonnée des Sourds du Cher le 22 mars (25^{ème} édition à St Martin).

- ✚ Informatisation des classes – M. DESABRES explique les difficultés rencontrées pour définir ce projet alors que les souhaits des différents enseignants sont différents. Mme DESABRES présente ce projet révisé car initialement trop coûteux : 3 tableaux numériques mobiles et 6 ordinateurs portables. Elle rappelle qu'une subvention de 4 500 € de la réserve parlementaire a été accordée sur demande du sénateur PILLET et qu'il faut donc lancer le projet. Elle ajoute que cet équipement pourra être complété d'un écran par an. M. le maire précise que la télévision prévue dans la salle informatique est retirée du projet dégageant du budget pour l'acquisition d'un portable par classe.

- ✚ Ecole maternelle :

Venue du Père Noël le 8 décembre à la maternelle pour remise d'un cadeau : 3 vélos pour la récréation.

M. le maire évoque un problème de chauffage réglé mais ajoute qu'une fuite dans le toit persiste sans qu'une solution n'ait pu être trouvée à ce jour.

- ✚ 13 décembre- 15h : vernissage de l'exposition sur la guerre 14-18 qui inclut un travail des jeunes de l'Espace Jeunes (statue), un travail des Martinets et des lectures de lettres de poilus.
- ✚ Club employeur du SDIS : M. le maire explique le fonctionnement de ce club. La mise à disposition de personnel municipal sapeurs pompiers sur le temps

de travail rapportera à la commune des points qui seront convertis en services offerts par les pompiers sans facturation.

- ✚ Trésor Public de St Martin : M. le maire annonce sa fermeture au 31 décembre 2014. Il ajoute avoir écrit à MM. MACRON et SAPIN pour obtenir une audience à ce sujet et contacté LCI et TF1 sans retour à ce jour. Il regrette que les arguments avancés au cours des 4 dernières années n'aient pas été entendus.
- ✚ Animation de l'Indépendante à Carrefour et sur le marché pour fêter ses 120 ans.
 - ✚ Le plan de sauvegarde est finalisé et sera envoyé au conseil municipal
 - ✚ Distribution de l'Echo imminente.
 - ✚ Appel à volontaires pour distribuer le Calendrier et Terres Vives Actualités dès leur réception.
- ✚ Distribution des colis Noël : 20 décembre
- ✚ Pot du personnel : 16 décembre
- ✚ M. LOURY annonce la pose d'une nouvelle guirlande sur la mairie qui pourra être complétée d'autres décorations ultérieurement.
- ✚ Branchement de gaz dans l'avenue de la République en décembre.
- ✚ Vœux du maire : 9 janvier 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.